

CERTIFICAT 2010
DEMANDE D'ENREGISTREMENT D'UN SERVICE DE RECHERCHE
EN VERTU DE LA LOI SUR LES ANIMAUX DESTINÉS À LA RECHERCHE

Nouvelle demande

Dest. : Coordonnateur de la délivrance des permis, Services vétérinaires
 Direction de la santé et du bien-être des animaux, Unité des services vétérinaires
 Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales
 1 Stone Road West, 5^e étage, N.O.
 Guelph, (Ont.) N1G 4Y2

Les informations suivantes sont requises pour enregistrer un ou des services de recherche pour l'année 2010, en vertu de la *Loi sur les animaux destinés à la recherche*.

Nom de l'organisation :	
Adresse :	
Renseignements :	
Téléphone :	Télécopieur :

Pour ajouter d'autres services de recherche, voir la feuille ci-jointe.

Veillez remplir, signer et retourner ce formulaire ainsi que les frais demandés pour chacun des services de recherche, ainsi qu'un chèque de 200,00 \$ pour le premier service de recherche, et 100,00 \$ pour chaque service de recherche additionnel, à l'ordre du « MINISTRE DES FINANCES ».

Le _____ jour de _____ 200_____.

_____	_____
(Signature du requérant)	Nom (en caractères d'imprimerie)

Pour toute question, veuillez communiquer avec le coordonnateur de la délivrance des permis, Services vétérinaires, au 519 826-3571.

Date d'impression : 23 juin 2009